



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

RAPPORT ANNUEL

(8 mai 1970 - 8 mai 1971)

VOLUME I

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS : CINQUANTE ET UNIÈME SESSION**

SUPPLÉMENT N° 4

NATIONS UNIES

New York, 1971

307 (XIV). PROGRAMME D'INTEGRATION ECONOMIQUE DE L'AMERIQUE CENTRALE^{46/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que les objectifs fondamentaux de l'intégration économique de l'Amérique centrale ont été définis lors de la quatrième session de la Commission en 1951,

Tenant compte du fait que l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses organismes régionaux et spécialisés, a efficacement contribué à la création et au développement du Marché commun centraméricain,

Considérant que, pour permettre au Marché commun de résoudre ses problèmes, il est nécessaire d'entreprendre de nouvelles recherches et de poursuivre celles qui ont déjà été commencées, pour définir un ensemble de mesures tendant à restructurer le programme d'intégration,

1. Prend note des travaux que le secrétariat de la CEPAL a mis à la disposition des gouvernements et des institutions centraméricaines d'intégration au cours des dernières années;

2. Prie le secrétariat de continuer à collaborer activement avec ces gouvernements et institutions, notamment en ce qui concerne les questions qui présentent un intérêt particulier du point de vue de la restructuration du Marché commun centraméricain;

3. Recommande au secrétariat, lorsqu'il formulera et exécutera ses programmes d'activités et de recherches, de continuer à accorder une priorité élevée aux demandes de coopération technique qui lui sont adressées par les gouvernements et les organismes d'intégration économique d'Amérique centrale;

4. Prie instamment le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organismes des Nations Unies de continuer à prêter, en l'élargissant, leur appui le plus ferme au programme d'intégration économique de l'Amérique centrale, en tenant compte, en particulier, des projets régionaux qui sont actuellement en cours d'exécution.

162ème séance,
7 mai 1971.

308 (XIV). ETUDE DES TECHNIQUES ET DE LEUR TRANSFERT^{47/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant présent à l'esprit le fait que, pour remédier en partie à la disparité des niveaux de vie et de technique qui existe entre les pays développés et ceux

46/ Voir par. 424.

47/ Voir par. 526.